



CHARENTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°16-2023-011

PUBLIÉ LE 24 JANVIER 2023

Sommaire

Préfecture de la Charente / Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

16-2023-01-24-00002 - Arrêté fixant la liste des candidats à l'élection du député de la 1re circonscription de la Charente à l'Assemblée Nationale pour le second tour de scrutin le 29 janvier 2023 (2 pages)

Page 3

16-2023-01-24-00001 - Arrêté modifiant l'arrêté du 10 janvier 2023 instituant la commission de recensement des votes pour l'élection législative partielle de la première circonscription de Charente des 22 et 29 janvier 2023 (1 page)

Page 6

Préfecture de la Charente

16-2023-01-24-00002

Arrêté fixant la liste des candidats à l'élection du député de la 1re circonscription de la Charente à l'Assemblée Nationale pour le second tour de scrutin le 29 janvier 2023

ARRÊTÉ
**fixant la liste des candidats à l'élection du député de la 1^{re} circonscription
de la Charente à l'Assemblée nationale
pour le second tour de scrutin le 29 janvier 2023**

La préfète de la Charente
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu l'article R. 101 du code électoral ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de la préfète de la Charente Madame Martine CLAVEL ;

Vu la loi n° 2010-165 du 23 février 2010 ratifiant l'ordonnance n° 2009-935 du 29 juillet 2009 portant répartition des sièges et délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés

Vu le décret n° 2022-1545 du 9 décembre 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection de trois députés à l'Assemblée nationale (1^{re} circonscription de Charente, 8^e circonscription du Pas-de-Calais, 2^e circonscription de la Marne) ;

Vu la circulaire ministérielle n°INTA1625463J du 19 septembre 2016 relative à l'organisation des élections partielles ;

Vu la circulaire NOR INTA2213779J du 12 mai 2022 du ministère de l'intérieur, relative à l'organisation des élections législatives des 12 et 19 juin 2022 ;

Vu les candidatures à l'élection des députés, déposées à la préfecture de la Charente le 23 janvier 2023 ;

Vu les résultats du tirage au sort des panneaux d'affichage qui s'est tenu à la préfecture de la Charente le 30 décembre 2022 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er}: Pour le second tour de scrutin de l'élection du député de la 1^{re} circonscription de la Charente, organisé le 29 janvier 2023, la liste des candidats dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée est la suivante :


| N° de panneau d'affichage | Noms et prénoms des candidats | Noms et prénoms des remplaçants |
|---------------------------|-------------------------------|---------------------------------|
| 1 | PILATO René | MARCHAND Aude |
| 5 | MESNIER Thomas | REGRENIL Laëtitia |

Article 2 : Les candidats conservent les emplacements spéciaux numérotés, réservés dans les communes pour l'apposition des affiches électorales, dans l'ordre établi par le tirage au sort à l'issue du dépôt des candidatures du premier tour.

Article 3 : La secrétaire générale de la préfecture et les maires des communes du département de la Charente sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, communiqué aux mairies pour affichage.

Angoulême, le 24 JAN. 2023

La préfète,



Martine CLAVEL

Préfecture de la Charente

16-2023-01-24-00001

Arrêté modifiant l'arrêté du 10 janvier 2023
instituant la commission de recensement des
votes pour l'élection législative partielle de la
première circonscription de Charente des 22 et
29 janvier 2023



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 10 janvier 2023 instituant la commission de recensement des votes pour l'élection législative partielle de la première circonscription de Charente des 22 et 29 janvier 2023

La préfète de la Charente
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral, notamment les articles L.175 et R.107,

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Madame Martine CLAVEL préfète de la Charente ;

Vu décret n° 2022-1545 du 9 décembre 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection de trois députés à l'Assemblée nationale (1^{er} circonscription de Charente, 8^{ème} circonscription du Pas-de-Calais et 2^{ème} circonscription de la Marne) ;

Vu la circulaire du 12 mai 2022 du Ministre de l'Intérieur, relative à l'organisation des élections législatives des 12 et 19 juin 2022 ;

Vu les désignations effectuées le 3 janvier 2023 par la Première Présidente de la Cour d'Appel de Bordeaux ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté du 10 janvier 2023 instituant la commission de recensement des votes pour l'élection législative partielle de la première circonscription de Charente des 22 et 29 janvier 2023 est modifié ainsi qu'il suit :

- La commission se réunira le **lundi 30 janvier 2023 à 8h30** pour le second tour, à la préfecture de la Charente, 5 Rue de la préfecture, 16000 Angoulême.
- En raison d'une erreur matérielle, il faut par ailleurs lire dans l'arrêté initial à la place de « Madame Céline LUTON », « Madame Cécile LUTON ».

Le reste est inchangé.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chaque membre de la commission.

Angoulême, le **24 JAN. 2023**

La préfète,

7-9, rue de la préfecture
CS 92301 – 16023 ANGOULÊME Cedex
Tél. : 05.45.97.61.00
www.charente.gouv.fr

1/1